



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le projet de méthaniseur à Indre et Saint-Herblain met à mal la démocratie et met en péril l'environnement

Je souhaite exprimer ma préoccupation quant au projet de méthaniseur porté par les villes d'Indre et Saint-Herblain. Depuis plusieurs mois, les habitants, les associations et les élus ont attiré mon attention sur les problématiques entourant ce projet.

Le méthaniseur en question vise à traiter les biodéchets de Nantes Métropole et des territoires avoisinants, avec une capacité de traitement de 90 tonnes par jour, soit environ 33 000 tonnes par an. Il est prévu de produire ainsi 25 GWh par an, soit l'équivalent de 8% de la consommation annuelle en gaz de Saint-Herblain ou de 1900 foyers. Suite aux nombreuses plaintes des habitants, une enquête publique a été lancée, au cours de laquelle les résidents ont, eux aussi, soumis un dossier élaboré.

De nombreux problèmes ont été soulevés par les citoyens, lors de ces mois de travail. L'emplacement choisi pour le méthaniseur est dangereux et inapproprié pour plusieurs raisons. Premièrement, en raison de sa forte vulnérabilité aux inondations, comme l'indique le *Plan de prévention des risques d'inondations*. Cela expose l'installation à des risques de pannes, de dommages matériels importants voire de destruction totale lors de crues soudaines ou de débordements de cours d'eau. De plus, la présence du méthaniseur dans cette zone inondable pourrait entraîner la dispersion de matières potentiellement toxiques, telles que les déchets organiques et les produits chimiques utilisés, ayant des conséquences dramatiques sur les écosystèmes locaux, la Loire, les terres agricoles environnantes et donc la santé des habitants.

Deuxièmement, la proximité d'un site de distribution de Brenntag, qui est déjà soumis à des demandes de mise en conformité, suscite des inquiétudes quant aux risques potentiels de

pollution. Enfin, la présence d'une torchère sur un site de production d'oxygène liquide, situé à seulement 120 mètres de la Loire, soulève des préoccupations supplémentaires. Ces facteurs combinés augmentent les craintes liées aux effets cumulatifs avec les sites environnants. Il est essentiel de prendre en compte ces éléments pour éviter d'éventuels problèmes de pollution et de sécurité dans la région.

Le commissaire enquêteur a émis des doutes quant à la capacité d'Engie Bioz à maîtriser tous les risques d'accidents industriels dans les conditions d'implantation de l'unité de méthanisation à Saint-Herblain. Il conditionne son avis favorable à la certification, par un organisme indépendant, des modes opératoires et des consignes spécifiques prévus par Engie Bioz sur le site de Saint-Herblain. Il recommande également une phase de communication, d'explication et de pédagogie afin de présenter des choix de projet mieux définis. Il est à rappeler que les habitants ont encore le souvenir d'accidents industriels sur ce même secteur.

Outre les graves problèmes écologiques que ce projet soulève, la démocratie est loin d'être respectée. Je tiens à dénoncer le fait que les habitants n'ont été informés que depuis seulement 4 mois, alors que ce projet est en cours depuis au moins 3 ans, comme l'indiquent les premières attestations d'accord sur la fourniture de digestat des agriculteurs signées dès 2020.

L'article 7 de la Charte de l'environnement énonce que "toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, [...] de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement". Cependant, les habitants ont été "consultés" bien trop tardivement et leur voix n'est finalement pas prise en compte.

La méthanisation est une solution économiquement rentable dans la lutte contre le réchauffement climatique et sur le principe, nous partageons cette approche. En effet, dans un souci d'urgence écologique, il est primordial de favoriser la méthanisation à travers de petites installations gérées par des agriculteurs, transformant ainsi leurs déchets agricoles en gaz utilisable. Cette approche garantit une gestion responsable des ressources, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et favorisant l'autonomie énergétique des exploitations. Il est crucial de rester vigilant et de prévenir l'émergence d'usines déguisées en fermes, où la priorité est accordée à la production de biogaz au détriment de la concurrence équitable, du bien-être animal et de l'environnement.

**Je m'oppose fermement à ce projet dans sa forme actuelle.** Tout d'abord, parce qu' il est crucial d'impliquer activement les habitants dans le processus décisionnel, en respectant la démocratie locale et en tenant compte de leurs préoccupations légitimes. De plus, le déséquilibre entre les bénéfices et les risques du projet est inacceptable, nécessitant une évaluation approfondie des impacts environnementaux et sanitaires, ainsi que des alternatives plus viables. Par ailleurs, la situation géographique du projet, notamment dans une zone à fort risque d'inondation, est inappropriée et soulève des inquiétudes quant à la sécurité et aux conséquences pour les écosystèmes et les habitants. Il est impératif de repenser ce projet de manière inclusive et participative, en accordant une attention adéquate aux enjeux environnementaux, à la santé publique, à la sécurité et aux aspirations de la communauté locale.

J'appelle à un véritable dialogue avec les habitants, ainsi qu'à une réévaluation du projet de méthaniseur afin de protéger l'environnement et promouvoir une démocratie locale plus que nécessaire en ce moment.

**Ségolène AMIOT**

Députée de la 3e circonscription de Loire-Atlantique